

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 8 mai 2007 à 19 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yves Marcotte, dir. serv. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj., MM. Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol. et Denis Riopel, dir. adj. serv. ress. mat.

Mme Paule Fortier a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-070508-1520

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 24 avril 2007.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-070508-1521

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

- 2.2.1 Liste des prix unitaires maximums des aliments 2007-2008 (suivi);
- 4. Renouvellement des contrats de transport;
- 5. Services alimentaires dans nos établissements :
 - 5.1 Rapport sur adjudication de contrat – pavillon secondaire des Patriotes;
 - 5.2 Rapport sur adjudication de contrat – pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

- 5.3 Rapport sur annulation de contrat – École secondaire Liberté-Jeunesse;
- 5.4 Rapport sur adjudication de contrat – École secondaire Liberté-Jeunesse;
- 6. Renouvellements de bail :
 - 6.1 Local situé au 1600, chemin d'Oka, Deux-Montagnes;
 - 6.2 Local situé au 350, boulevard Arthur-Sauvé, Saint-Eustache;
- 7. Protocole d'entente avec la ville de Saint-Eustache – école Arc-en-ciel;
- 9.1 Calendrier des séances du comité exécutif;
- 10. Levée de l'assemblée.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT

Résolution n° CE-070508-1522

ATTENDU que l'on doit procéder au renouvellement de 198 des 216 contrats de transport;

ATTENDU les dispositions du règlement sur le transport des élèves, concernant le processus d'octroi des contrats;

ATTENDU la satisfaction des services rendus à ce jour par nos transporteurs scolaires;

ATTENDU que le projet d'entente respecte l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER la signature du renouvellement de 198 des 216 contrats de transport avec les firmes de transport actuelles, selon les modalités prévues;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes, sous la cote 164.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES DE CANTINE – PAVILLON SECONDAIRE DES PATRIOTES

Résolution n° CE-070508-1523

ATTENDU la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction du Pavillon secondaire des Patriotes;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ENTÉRINER l'adjudication d'un contrat de services de cantine (mets non cuisinés sur place) à l'organisme communautaire Jeunesse Atout inc., afin de desservir le Pavillon secondaire des Patriotes pour la période du 25 avril 2007 au 30 juin 2008;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

**ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES DE CANTINE – PAVILLON
SECONDAIRE JEAN-JACQUES-ROUSSEAU**
Résolution n^o CE-070508-1524

ATTENDU la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction du Pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ENTÉRINER l'adjudication d'un contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire STJ inc., opéré par M. Jocelyn Millette, afin de desservir le Pavillon secondaire Jean-Jacques-Rousseau pour la période du 25 avril 2007 au 30 juin 2008;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

**ANNULATION DE CONTRAT DE SERVICES DE CANTINE – ÉCOLE
SECONDAIRE LIBERTÉ-JEUNESSE**
Résolution n^o CE-070508-1525

ATTENDU le contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire Chantal Rochette, afin de desservir l'École secondaire Liberté-Jeunesse pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2008 (rés. n^o CE-050628-1216);

ATTENDU la requête du concessionnaire Chantal Rochette de mettre fin à compter du 5 avril 2007 au contrat de services de cantine actuellement en vigueur à l'École secondaire Liberté-Jeunesse;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ENTÉRINER l'annulation du contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place) adjudgé au concessionnaire Chantal Rochette pour l'École secondaire Liberté-Jeunesse et, en conséquence, de rescinder en partie la résolution n^o CE-050628-1216.

Adopté

**ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES DE CANTINE – ÉCOLE
SECONDAIRE LIBERTÉ-JEUNESSE**
Résolution n^o CE-070508-1526

ATTENDU la requête du concessionnaire Chantal Rochette de mettre fin, dès le 5 avril 2007, au contrat de services de cantine à l'École secondaire Liberté-Jeunesse;

ATTENDU l'urgence d'assurer une continuité de services de cantine à l'École secondaire Liberté-Jeunesse;

ATTENDU la politique sur les services alimentaires;

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'École secondaire Liberté-Jeunesse;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ENTÉRINER l'adjudication d'un contrat de services de cantine (mets cuisinés sur place), à la firme Laliberté – gestion de services alimentaires, afin de desservir l'École secondaire Liberté-Jeunesse pour la période du 10 avril 2007 au 30 juin 2008;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Résolution n^o CE-070508-1527

ATTENDU les besoins en espace pour la clientèle du secteur ouest de la formation professionnelle;

ATTENDU que le bail actuel avec M. Jean-Guy Domon, pour le local situé au 1600, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, vient à échéance le 30 juin 2007;

ATTENDU que le propriétaire accepte de renouveler le bail pour une période de un an, avec option de renouvellement pour une année additionnelle;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RENOUVELER le bail avec M. Jean-Guy Domon pour la location du local situé au 1600, chemin d'Oka à Deux-Montagnes pour une superficie locative totale de 22 418 pieds carrés, au coût de 9,33 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, le tout sujet à l'augmentation des prix à la consommation selon Statistique Canada pour la région de Montréal au 1^{er} juillet 2007, pour une période de un an débutant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 30 juin 2008, avec option de renouvellement pour une année additionnelle, soit du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, aux mêmes modalités et conditions, sauf pour le prix du loyer qui sera établi en fonction de l'augmentation des prix à la consommation selon Statistique Canada pour la région de Montréal;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

RENOUVELLEMENT DE BAIL

Résolution n^o CE-070508-1528

ATTENDU que le bail avec Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Deux-Montagnes, pour le local situé au 350, boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache, est venu à échéance le 31 mars 2007;

ATTENDU la demande de Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Deux-Montagnes de poursuivre la location de ce local;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RENOUVELER le bail avec Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Deux-Montagnes pour la location du local situé au 350, boulevard Arthur-Sauvé à Saint-Eustache pour une superficie locative totale de 2 770 pieds carrés, au coût de 13,32 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, pour une période de un an débutant le 1^{er} avril 2007 et se terminant le 31 mars 2008, avec huit options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes modalités et conditions, sauf pour le prix du loyer qui sera augmenté annuellement selon le plus récent indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada dans la région de Montréal, avant le 1^{er} avril de chaque année;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE – ÉCOLE ARC-EN-CIEL

Résolution n^o CE-070508-1529

ATTENDU la collaboration entre la Ville de Saint-Eustache (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), tel qu'en témoigne le protocole d'entente relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs des deux organismes, ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux mêmes organismes;

ATTENDU la volonté des parties de maximiser l'utilisation des ressources, dans une perspective de collaboration entre les deux organismes;

ATTENDU que la Ville souhaite implanter quatre terrains de tennis à l'école Arc-en-ciel, tel que stipulé à la résolution 2007-04-209 de la Ville;

ATTENDU l'avis favorable du conseil d'établissement de l'école Arc-en-ciel, tel que stipulé à la résolution n^o CE-2006-2007-56;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'APPROUVER le protocole d'entente relatif à l'implantation de quatre terrains de tennis sur le terrain de l'école Arc-en-ciel;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Adopté

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n^o CE-070508-1530

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER en comité plénier pour recevoir les avis concernant le calendrier de la tenue des séances ordinaires du comité exécutif.

Adopté

Il est 20 h 25.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-070508-1531

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 20 h 45.

ADOPTION DUN RÈGLEMENT AMENDÉ SUR LES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Résolution no CE-070508-1531-A

ATTENDU qu'en vertu de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

ATTENDU les dispositions des articles 392 à 396 de la Loi sur l'instruction publique, qui régissent l'adoption des règlements;

ATTENDU le règlement adopté le 19 août 1998, amendé le 20 août 2003 et le 24 février 2004;

ATTENDU que l'expérience vécue depuis près d'un an démontre que de façon générale une séance du comité exécutif est requise chaque mois;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE DONNER avis que le comité exécutif adoptera à sa séance du 26 juin 2007 un nouveau règlement sur les séances du comité exécutif, qui se lira comme suit :

1. Le comité exécutif tient une séance ordinaire mensuellement le deuxième mardi de chaque mois à 19 h 30, sauf en janvier, juillet, août et décembre;
2. En janvier et août, le comité exécutif tient une séance ordinaire le quatrième mardi du mois à 18 h 30;
3. En décembre, le comité exécutif tient une séance ordinaire le deuxième mardi du mois à 18 h 30;
4. Il n'y a pas de séance ordinaire en juillet;
5. Les séances se tiennent habituellement au Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125 rue Beauchamp, Sainte-Thérèse. Elles peuvent également se tenir en tout autre lieu lorsque requis.

Adopté

Mme Sandra East quitte son siège à 20 h 50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CE-070508-1532

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 55.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Yves Marcotte, secrétaire général